



Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire

Site : www.maupas-plaisanciers.com

Jacques FLATIN
Président
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

INFO FEVRIER 2015

LE MOT DU PRESIDENT

Vous trouverez ci-joint pour information l'arrêté ministériel suivant paru au journal officiel :
Arrêté ministériel du 04.02.2015 relatif aux dates de pêche de l'anguille européenne (jaune et argentée) pour la campagne 2015-2016, tant pour les marins-pêcheurs que pour la pêche de loisir en milieu maritime.
Pour notre secteur Loire-Côtiers-Vendéens, seule la pêche de l'anguille jaune est autorisée pour la période du 01.04.2015 au 31.08.2015. En revanche, la pêche de l'anguille argentée reste interdite.

§§§§§§§§§§

Vous trouverez également ci-dessous l'invitation de Jean Kiffer, Président de la FNPPSF :

« « « Nous vous invitons tous à réagir et à manifester votre opposition à cette mesure injuste et dangereuse pour la plaisance française consistant à taxer les mouillages plaisanciers dans les aires marines protégées. Opposons-nous fermement et collectivement à l'inscription de cette nouvelle taxe dans la loi. Lisez le communiqué commun des fédérations et interpeller vos élus à ce sujet. Conscients des conséquences désastreuses d'une telle mesure, la commission des lois de l'Assemblée nationale avait sagement annulé le texte proposé par le Sénat visant à instaurer une taxe de mouillage dans les aires marines protégées.

Le gouvernement a pourtant l'intention de déposer un nouvel amendement en tout point identique au précédent dans le cadre de l'examen du projet de loi NOTRe, qui débutera le 17 février à l'Assemblée Nationale.

Il faut nous y opposer par tous les moyens ! Cette nouvelle taxe ciblant une nouvelle fois les plaisanciers est une véritable provocation.

Jean KIFFER » » ».

Sylvie vous rappelle de ne pas oublier le règlement de la cotisation 2015 si cela n'est pas encore effectué. (35 euros à adresser à Sylvie 14 avenue Jean Moulin 91430 IGNY).

Jacques FLATIN
07 61 18 49 01